

LE CONCOURS D'ORTHOPTISTE

La Profession : L'Orthoptiste est le spécialiste du dépistage, de la rééducation et de la réadaptation oculaire. Dans un premier temps, l'orthoptiste effectue un bilan pour évaluer les capacités visuelles et les troubles à traiter. Il intervient également après un accident, une intervention chirurgicale ou auprès des personnes malvoyantes. Avant de proposer un traitement, il prend en compte plusieurs critères : l'âge du patient, sa pathologie et ses activités. En fonction du bilan obtenu (fatigue oculaire, strabisme, opération de l'oeil...), l'orthoptiste soigne les muscles de l'œil par des séances de rééducation. À travers des exercices adaptés à chaque patient, ce professionnel rééduque progressivement la vision. Il apprend à mieux maîtriser son regard et à atténuer les gênes ressenties.

L'orthoptiste intervient sur prescription médicale. Il travaille en collaboration avec d'autres professionnels du secteur médical et paramédical : médecins ophtalmologistes, éducateurs, enseignants...

Près de 80% des orthoptistes travaillent en libéral, dans leur propre cabinet ou en collaboration avec un ophtalmologiste. Ils peuvent aussi exercer en hôpital, dans une maison de retraite, un établissement d'accueil pour personnes handicapées, un centre de rééducation et de soins.

Le Concours : Le concours est ouvert aux bacheliers ou aux titulaires d'un diplôme équivalent. Il permet d'accéder à l'une des 15 unités de formation et de recherche (UFR) de sciences médicales et techniques de réadaptation dépendant des facultés de médecine. Les études durent 3 ans et sont sanctionnées par un certificat de capacité d'orthoptiste.

Le concours est organisé en 2 épreuves écrites : Physique (2 heures) et Sciences de la vie (2 heures), dont les sujets portent sur le programme de Terminale série S, et en une épreuve orale, destinée à évaluer les connaissances générales des candidats ainsi que leurs aptitudes psychophysiques.

L'équipe pédagogique du CPES analyse chaque année les sujets de **l'ensemble des concours**. Nos **Conseillers Pédagogiques** peuvent ainsi orienter chaque élève vers les concours qui seront les mieux adaptés à ses **potentialités personnelles**.

La Pré-rentree : A partir du mois de juillet, 5 à 6 journées de pré-rentree sont mises en place pour permettre aux élèves de s'adapter progressivement et méthodiquement à la charge de travail importante indispensable à la réussite de l'année. Ces travaux sont à aborder avec application, comme faisant partie intégrante du cursus scolaire.

Les Enseignements : Ils commencent la dernière semaine d'août et sont consacrés à l'étude du programme jusqu'à la fin du mois de Février. Le mois de Mars permet des révisions approfondies avant les premiers concours. Les cours servent alors à refaire avec les professeurs les divers sujets qui ont été posés dans les différentes villes, en revoyant une nouvelle fois les notions indispensables.

De nombreux concours des écoles d'Orthoptie ayant lieu en septembre, des cours supplémentaires et révisions sont organisés au mois d'août pour optimiser la préparation des élèves.

Les sections comprennent en moyenne de 25 à 30 étudiants.

Les Horaires : Chaque semaine, les cours et contrôles comportent **24h00**, à savoir **12 heures** de Biologie et **8 heures** de Physique.

Le contrôle continu : Les enseignements sont complétés par des « Concours Blancs » ou Devoirs Surveillés hebdomadaires de **4 heures**, effectués au CPES, dans les conditions de durée et de difficulté des concours. En outre, les professeurs donnent de nombreux devoirs à effectuer à la maison et corrigés à l'École. Un travail négligé ou des résultats manifestement insuffisants peuvent être sanctionnés par l'exclusion, décidée par la Direction Pédagogique.

Préparation à l'oral : Des sessions de préparation à l'oral (**quatre sessions de 4 heures**) sont organisées entre décembre et mai dans les conditions du concours. Les étudiants sont interrogés sur des connaissances de culture générale, sur leur motivation et leur connaissance de la profession. Chaque mise en situation est ensuite commentée et analysée par le professeur, permettant ainsi à l'étudiant(e) d'acquérir la technique et l'assurance indispensables à la réussite de cette épreuve.

Tarif : voir tarifs en fin de documentation.

Nota : Le programme des épreuves de Physique et Biologie correspond aux programmes de ces disciplines dans les classes de première et terminale, série Scientifique.
Sans être une condition indispensable, l'obtention d'un bac S représente un avantage certain.

L'admission au CPES peut être subordonnée à un entretien avec l'un des membres de la Direction Pédagogique. Cet entretien a pour but de s'assurer des aptitudes des candidats aux spécificités de l'épreuve orale du concours.



35 ter, rue Four à Chaux - 97410 SAINT-PIERRE
8, Avenue Desbassyns - 97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél : 0262 35 00 11 - Email : contact@cpes.re - www.cpes.re